

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 27

Artikel: Un nouveau député
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

belles bêtes, qui faisaient le bonheur de leur propriétaire.

Tout à coup, un accident grave arrivé à Cocotte exigea son abattage. Ce fut là, comme bien on pense, un gros chagrin pour la maison, dont l'unique préoccupation, dès lors, fut celle de retrouver un cheval qui pût remplacer Cocotte.

Aussi avait-on dit au représentant de la maison : « Si jamais dans vos voyages vous venez à rencontrer un cheval qui puisse remplacer Cocotte, n'en manquez pas l'achat ; nous vous donnons carte blanche. »

Dix-huit mois s'écoulèrent sans qu'on puisse atteler à côté de Lady un cheval assorti. On finit par en prendre son parti, et l'on se décida même à vendre Lady à un ancien client, qui le revendit deux ou trois jours après avec bénéfice.

Le représentant de la maison, qui se trouvait en voyage et ignorait le fait, est tout à coup frappé à la vue d'un cheval gris pommelé, mis en vente sur un champ de foire de la Suisse allemande, — et qui n'était autre que Lady.

— Voilà mon affaire, se dit-il avec joie : c'est le portrait de Cocotte ; attelé à côté de Lady, comme ils seront bien assortis !... J'ai enfin mis la main sur ce que le patron a cherché en vain jusqu'ici !

Le cheval fut acheté à un beau prix, — quand on fait une pareille trouvaille, on ne marchand pas, — et expédié immédiatement à la maison, accompagné d'un des garçons d'écurie de l'hôtel où logeait notre voyageur.

Le lendemain soir, Lady rentrait au bercail, au grand étonnement de son maître, qui dut le payer 250 francs de plus qu'il ne l'avait vendu !

Un nouveau député.

Il y a de cela huit ou dix ans. Un bon papa, nouveau député, assistait pour la première fois à une session du Grand Conseil. A plusieurs reprises, la grande majorité des électeurs de son cercle lui avaient donné leurs suffrages, mais il avait toujours décliné les honneurs de la députation, car il se faisait une idée exagérée des difficultés d'une pareille charge : il aurait à faire des discours, et il n'était pas orateur ; des rapports de commission, et il n'avait pas suffisamment de style, ni d'orthographe.

Il se figurait, en outre, que n'ayant pas l'habitude du monde, il se trouverait très gêné au milieu des députés de la ville :

— J'suis pas fait pour ça, répondait-il quand on l'engageait à accepter une candidature.

Enfin, vinrent de nouvelles élections, et sur les instances répétées de ses amis politiques il se laissa faire.

Et après avoir assisté à quelques séances de notre corps législatif, où il s'était

borné à approuver ou désapprouver par des mouvements de tête, à voter comme les amis et à se rafraîchir au café Bize, il fut tout étonné de la facilité avec laquelle on pouvait s'acquitter de son mandat de député.

Un jour, en rentrant à l'hôtel où il logeait, il y rencontra un de ses électeurs les plus dévoués.

— Bonjour, monsieur le conseiller, lui dit ce dernier, j'ai appris avec plaisir votre nomination ; vous avez bien fait d'accepter cette fois... Comment ça va-t-il par là ?

— Eh bien, ça va comme sur des roulettes ; aussi nous voulons boire un verre de quelque chose de bon... Garçon, donnez-moi voir l'horaire des vins.

Et sitôt après les deux amis sablaient une bouteille de Dézaley.

Le député reprit :

— Oui, oui, ça va très bien, je me plais assez par ce Grand Conseil ; c'est pas du tout ce que je croyais... On n'a presque rien à faire ; et puis on trouve de bons amis... Si on s'ennuie à la séance, on va boire un verre ; le soir on fait un binocle... C'est un plaisir.

— Eh bien, vous voyez, monsieur, que vous avez bien fait d'accepter.

— Ma foi, je ne m'en repens pas... Goûtons-voir c't'affaire... A la vôtre.

— De tout mon tueur, monsieur le conseiller... Ah ! voilà une fine goutte !

Boutades.

On sait que la manie du calembour devient de plus en plus chronique en France, témoin celui-ci :

Ensuite des mesures sévères prises dernièrement à Paris, contre les chiens à l'occasion de cas de rage, on se plait à mettre dans la bouche de M. Lozé, préfet de police, le mot suivant :

« Me voici l'émule d'Apollon ; je suis le père d'une nouvelle muse : La muse... lière ! »

Ici ce n'est plus la rage des chiens, c'est celle du calembour.

Une charmante coquille imprimée dans une revue financière :

« Les dividendes seront payés aux actionnaires au « piège » de la Société. »

Un pique-assiette se plaint d'avoir été éconduit d'une maison autrefois hospitalière :

— Il me semblait, lui dit son interlocuteur, qu'il y avait là toujours table ouverte...

— La table est peut-être ouverte, mais la porte est malheureusement fermée.

Un jeune homme de Rossinières, dont le frère jouait de la flûte, désirait vivement apprendre à jouer de cet instrument, mais il ne pouvait y parvenir. Un

soir que son frère, assis devant la maison, exécutait un air qui lui plaisait, il arracha la flûte de ses mains, en disant : *Bailli-la mé pi : ora que l'est eimmoddié, prau la mena.*

Après un tour de valse :

X... reconduit sa danseuse à sa place mais, au lieu de se retirer après les compliments d'usage, il reste planté debout devant elle.

— Vous désirez quelque chose, monsieur ? lui demande la jeune fille.

— Mon claque, mademoiselle, qui a l'honneur de se trouver actuellement sur la même chaise que vous !

Un paysan qui devait se marier fit attendre très longtemps le pasteur appelé à lui donner la bénédiction nuptiale. Ce lui-ci l'aborde en sortant de l'église et lui dit d'un ton sec : « Dites-moi, B... une autre fois tâchez de venir de meilleure heure. » Et l'époux lui répond : « Soyez tranquille, messieu le ministre vous pouvez bien croire que je ne veux pas en faire métier ».

Un jeune homme se hasarde à demander la main d'une demoiselle à prétentions aristocratiques.

— Vos parents étaient de simples bourgeois, lui dit le père avec hauteur. Vous êtes nés dans l'obscurité.

— Oh ! que non, monsieur, je suis venu au monde à midi un quart.

Mot de la charade de samedi.
Sapin. — 49 réponses justes. La prime est échue à M. Emile Favre, buraliste postal, Romont.

Logogriphe.

Sur mes quatre pieds, je suis pierre,
Et, sans ma tête, une prière.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE
Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

PARATONNERRES
Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité ; nombreuses références.
L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,25. Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,—. — Canton de Genève 3 % à fr. 103,50. De Serbie 3 % à fr. 79,—. — Bari, à fr. 58,—. — Barletta, à fr. 38,—. — Milan 1861, à fr. 38,—. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103,—. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,—. — Tabacs serbes, à fr. 12,—. *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud. — 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*